



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 novembre 2023 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	27

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, BOUKHECHAM Amor, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, ROUSSIER Michel, MANDINE David, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : VANHALST Philippe donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LEBRE Jean-Marie donne pouvoir à RICARD Isabelle, JEAN Nathalie donne pouvoir à JEAN Didier, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à MICHELOTTI Marie-Line, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, SERAFINI Audrey donne pouvoir à DIOP Alix

Conseillers Municipaux absents : ROBERT Astrid, MILAD Lydie

Délibération N° 2023/114-

OBJET : ADRESSAGE – DENOMINATION DE VOIES COMMUNALES ET DE VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur VANDENBOSSCHE

Rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal, conformément à la loi n°2022-217 du 21 février 2022, dite « loi 3DS », et au décret d'application n° 2023-767 du 11 août 2023, de dénommer et numéroter les rues, voies, places et lieux-dits de la commune et de mettre ces informations à disposition de tous en créant une base adresse locale.

Dans ce cadre, la commune de La Roque d'Anthéron a entrepris une grande opération de dénomination et de numérotation des voies communales et des voies privées ouvertes à la circulation publique. Cette dénomination est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Au cours de la réalisation de ce dispositif, il est apparu nécessaire de dénommer des voies innommées jusqu'à alors ou de dénommer à nouveau certaines voies afin de respecter les normes en vigueur, d'identifier clairement les adresses des administrés et de procéder par la suite à leur numérotation, d'assurer l'efficacité d'intervention des services de secours (ambulances, pompiers, police...), de faciliter le déploiement du très haut-début, d'améliorer l'utilisation des cartes GPS et l'acheminement du courrier et la livraison de marchandises.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation publique, il est proposé au Conseil de municipal de se prononcer sur l'attribution de noms des voies suivantes :

Nouvelle dénomination	Partant de :	Jusqu'à :	Référence annexe en plan
BOULEVARD J.F.KENNEDY	Rue du Pigeonner	Avenue Sainte Anne de Goiron	1
CHEMIN DES LONGUES LEES	RD 23	Chemin des Caves	2
CHEMIN DES ADRECHS	Avenue de la Libération	Vabre de Maître Jacques	3
CHEMIN DES CRAUX	RD 23 (marronnier)	Avenue de la Durance	4
IMPASSE DES LAURIERS BLANCS	Rue du Bois Joli	Vers le Nord	5
IMPASSE CAMILLE DE GRIMALDI	Avenue de la Dévalade	Vers l'Ouest	6
IMPASSE GEORGES SAND	Avenue Sainte Anne de Goiron	Roque Blanc	7
IMPASSE EDITH PIAF	Impasse du Canot	Vers l'Est	8
IMPASSE DES TUILLIERES	RD 23	Vers le Nord-Est	9
ROUTE DE L'ABBAYE	Boulevard de la Paix / Avenue de Silvacane	RD 561	10
ROUTE DU PUY	RD 561 depuis l'entrée Ouest du village	Limite Est de la commune	11
ROUTE DES PYLONES	Tunnel EDF Est	Limite Ouest de la commune	12
ROUTE DE L'ANCIEN PLAN D'EAU	RD 67C	Parking	13
ROUTE DE CADENET	RD 561	Limite Nord de la commune	14
RUE GUTENBERG	RD 67D	SDIS	15
RUE DE L'OUEST	RD 67D	Spurgin	16
RUE DES ANC.COMB. AFRIQUE DU NORD	Rue Jean Moulin	Vers l'Ouest	17

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte les dénominations des voies citées dans le tableau ci-dessus présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou toute personne pouvant se substituer à lui, à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :


Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le... 7.12.23

Et de la publication sur le site internet le... 7.12.23

ou notification le... 7.12.23